



## Conseil municipal du 17 mai 2021

### ► Place(s) aux enfants : améliorer la qualité de l'air, apaiser l'espace public, s'adapter au changement climatique

#### 5-(25716) AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Délibération cadre « Place[s] aux enfants »

A la croisée des enjeux de qualité de l'air, d'adaptation au changement climatique et de mobilité durable, le projet «Place(s) aux enfants», porté par la Ville de Grenoble, représente un outil majeur de transformation des espaces publics. En agissant sur la sécurisation aux abords des écoles, ce projet permet d'apaiser la circulation motorisée et de proposer des espaces publics conviviaux au sein des quartiers, tout en poursuivant la désimperméabilisation et la végétalisation du territoire. Le programme municipal prévoit que ces «Place(s) aux enfants» soient des espaces préservés des pollutions urbaines, aménagés en îlots de fraîcheur et de biodiversité. La transformation de ces rues offrira de nouveaux espaces publics, qui seront autant de nouveaux lieux de vie, de nouvelles centralités dans les quartiers, offertes à toutes et tous. Ces espaces doivent constituer des lieux d'échanges et de rencontres privilégiés, inclusifs, inter-générationnels et animés.



Dès la rentrée, 37 rues aux écoles seront piétonnisées.

- 15 rues actuellement ouvertes à la circulation motorisée, desservant les abords de 15 écoles ou groupes scolaires, deviendront piétonnes en septembre 2021. Dès la rentrée, des aménagements définitifs débiteront rue Anthoard (devant l'école éponyme) et allée des Romantiques devant l'école Christophe Turc.
- L'objectif visé est de réaliser 5 à 6 rues par an en aménagements définitifs entre 2022 et 2026.
- Les autres écoles desservies par une rue circulée seront analysées dans un second temps afin de définir l'intervention la plus adéquate.
- Pour les 22 écoles en site déjà piéton, un dialogue s'entamera sur l'automne avec les usager-es pour définir un espace de convivialité, ludique, à l'échelle du quartier, devant d'école.

La Métropole, compétente en matière de voirie depuis 2015, le SMMAG en matière de mobilité, sont des partenaires privilégiés de ce projet impulsé par la Ville de Grenoble. L'association Rue de l'Avenir et sa délégation locale, sont un partenaire privilégié.

Retrouvez toutes les infos dans le [dossier de presse](#).



Place(s) aux enfants

## ► « Végétalise ta ville » : distribution de 400 jeunes arbres, création d'espaces de jardinage...

**6-(25785) ENVIRONNEMENT - Végétalisation participative : Lancement du dispositif Végétalise ta ville et subvention en nature pour la plantation d'arbres sur le territoire grenoblois.**

La Ville de Grenoble a lancé sa nouvelle plateforme en ligne « Végétalise ta ville ! » : <http://vegetalise.grenoble.fr>

Le but ? Permettre aux Grenobloises et Grenoblois de contribuer davantage à la végétalisation de la ville, que ce soit sur l'espace public ou privé.



La plateforme permet de regrouper, valoriser et amplifier les dispositifs existants et propose de nouvelles possibilités pour les habitant-es. Les Grenobloises et Grenoblois peuvent déposer leur demande en ligne pour :

- Créer un espace végétalisé et/ou de jardinage sur l'espace public ;
- Rejoindre un espace de jardinage existant ;
- Obtenir gratuitement un ou plusieurs jeunes arbres à planter sur son terrain : 400 très jeunes arbres seront ainsi distribués !
- Obtenir des conseils et ressources pour réussir son projet de végétalisation ou de jardinage à Grenoble.

Retrouvez toutes les infos dans le [dossier de presse](#).

## ► L'urbanisme tactique : pour une ville plus responsable, plus attractive, & plus solidaire

**7-(25648) URBANISME AMENAGEMENT - Délibération cadre - Stratégie de la ville de Grenoble pour l'urbanisme tactique.**

**4-(25143). URBANISME AMENAGEMENT : Lancement d'une démarche d'urbanisme transitoire favorisant la transformation du quartier de l'Abbaye**

Au croisement des enjeux sociaux, économiques, environnementaux, culturels, de santé et de participation citoyenne, l'urbanisme temporaire et l'urbanisme transitoire s'articulent pleinement avec la mise en place des politiques publiques et peuvent en être un vecteur : protection des plus fragiles, lutte contre la vacance, soutien aux activités d'intérêt général, dynamisation ou redynamisation de lieux et de liens sociaux, rénovation urbaine, implication des citoyen-nes dans les processus de décision...

Il s'agit pour l'urbanisme temporaire d'une occupation limitée dans le temps d'un site dans l'attente du projet pérenne qui lui succèdera. L'urbanisme transitoire, au contraire, occupe un site dans le but d'enrichir et d'élaborer le projet pérenne, d'alimenter la réflexion autour des futurs usages et aménagements. Ces deux types d'urbanisme rendent productif le temps de latence avant l'aboutissement d'un projet d'aménagement.

Par ailleurs, l'urbanisme tactique permet de rendre la ville plus inclusive. Il peut donner une nouvelle place plus légitime et plus institutionnalisée à une multitude d'actrices et acteurs en les associant démocratiquement à la gestion, l'animation ou la gouvernance de sites.

La Ville de Grenoble s'engage à investir 200 000 € par an dans sa stratégie d'urbanisme tactique dans le tissu urbain diffus et de systématiser l'approche tactique dans ses Zones d'Aménagement Concertées.

La stratégie grenobloise d'urbanisme tactique suit une approche transversale. Elle repose sur quatre piliers, portant des thématiques qui sont au cœur du projet municipal :

- La protection des populations précarisées, que ce soit par de l'hébergement et la mise à l'abri des sans-logis ou

- la mise en place de services de proximité d'accueil, d'accompagnement et d'insertion ;
- Le développement d'activités économiques nouvelles, issues notamment de l'économie sociale et solidaire, au bénéfice du territoire et des habitant-es ;
- Le développement de nouveaux usages, notamment culturels, mais également sportifs ou festifs, afin de promouvoir l'émancipation des habitant-es, de soutenir la création artistique, de mettre en valeur l'Histoire et le patrimoine matériel et immatériel des sites ;
- La végétalisation et la débitumisation des espaces, publics ou privés, contribuant à la création d'espaces de fraîcheur et facilitant l'accès à l'eau, dans le but de favoriser l'appropriation de ces derniers et donc la création d'usages nouveaux.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie et mettre en œuvre ses principes, la Ville soutient la création d'un opérateur local d'urbanisme tactique, associant tous les acteurs et actrices de l'écosystème grenoblois d'urbanisme tactique.

Cet opérateur assurera la gestion locative des sites mis à disposition. Pour mobiliser les acteurs nécessaires à la réussite d'un projet, l'opérateur doit devenir l'espace d'échange et de travail en commun de l'écosystème grenoblois d'urbanisme tactique. Par conséquent, l'opérateur doit associer dans sa gouvernance tout l'écosystème : propriétaire et gestionnaires de biens (propriétaires publics, institutionnels et privés ; bailleurs et promoteurs immobiliers, Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole), potentiels occupant-es (actrices et acteurs associatifs ou économiques), garants de l'intérêt général (autorités locales) et citoyen-nes, qui doivent rester les principaux bénéficiaires et acteur-rices de la stratégie.

L'opérateur local n'est pas guidé par un intérêt privé ou la recherche du profit, mais bien par l'intérêt général et l'élaboration de projets tactiques utiles au territoire grenoblois.

La Ville engage aujourd'hui une démarche d'élaboration d'un tel opérateur local dont la forme juridique et la gouvernance seront construites avec l'ensemble des acteurs (publics, privés, associatifs) volontaires dans le territoire.

Quinze sites prioritaires ont été identifiés pour lancer des démarches d'urbanisme tactique a été identifié par la Ville de Grenoble. Ils se distinguent dans leur typologie (bâtiments, espaces publics et friches), environnement, localisation géographique, taille, potentiels usages et propriétaire :

- Les Envolées, 16 rue André Argouges ;
- Grenoble solidaire, 72 avenue Léon Blum ;
- Locaux de l'ancienne Crèche, rue Henri Le Chatelier ;
- Locaux associatifs du 6 rue Jay ;
- Maison Potain, 79 rue de Stalingrad ;
- Ancien Musée Bibliothèque, place de Verdun ;
- Boulodrome et Maison du projet de l'esplanade ;
- ZAC Bouchayer Viallet : les espaces d'attente des îlots C1-C2 avant lancement de la construction des bâtiments de bureaux ;
- ZAC Flaubert : Tenement EMMA, ex Fournil ;
- Projet Abbaye : Place Bonnevey et avenue Jeanne D'Arc ;
- Végétalisation et création de nouveaux usages sur la Place Salvador Allende.

Les démarches d'urbanisme transitoire sur l'espace public développées dans les prochains mois sont priorisés sur le projet « Place(s) aux enfants » qui fait l'objet d'une délibération spécifique (voir précédemment).

Yann Mongaburu, Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme transitoire, déclare :

« La crise du Covid-19 accentue les inégalités sociales, augmente la précarité et fragilise les acteurs économiques et culturels. La Ville doit faire face à cette crise sociale et économique et anticiper la crise climatique. L'urbanisme tactique apparaît comme un outil supplémentaire pour rendre la ville plus responsable, plus attractive, plus solidaire.

La Ville de Grenoble a déjà lancé plusieurs projets d'urbanisme tactique, en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole et le CCAS, tel que le projet « Les Volets Verts ». Ce projet vise à créer un espace de cultures, de transitions, de solidarités et de convivialité au cœur du secteur 5, avec une diversité d'occupant-es (associations, services de la Ville, pépinière d'entreprises d'économie sociale et solidaire). Le projet tactique va également permettre de mettre en place une gouvernance partagée, qui associe pleinement les actrices et acteurs aux processus de réflexion et de décision. Cette démarche va pouvoir être répliquée et adaptée sur quinze sites prioritaires. »

## ► Un partenariat avec l'ENSAG pour designer de nouvelles fontaines à eau

### 22-(25719) AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble pour l'année universitaire 2020- 2021 pour le projet de design d'une nouvelle Borne Fontaine

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSAG) et la Ville de Grenoble, partenaires depuis de nombreuses années, ont travaillé ensemble cette année à la conception d'un nouveau design de borne fontaine, afin de faciliter l'accès à l'eau potable. Ce mobilier nouvelle génération a pour ambition d'être plus ergonomique en facilitant l'accès à l'eau à tous et toutes (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, enfants, etc.) et aux animaux. Cette nouvelle borne fontaine a également comme objectif d'être facilement identifiable dans l'espace public, tout en étant esthétique, robuste et fonctionnelle. Ce mobilier devra aussi sensibiliser à la préservation et la valorisation de l'eau, ressource naturelle.

Une classe d'étudiant-es en Master Design, encadré par les professeurs et en collaboration étroite avec la Ville de Grenoble, vont penser et réaliser durant un trimestre, le nouveau mobilier sous forme de maquette. Durant ce trimestre, trois ateliers auront lieu en présence de la Ville pour présenter le projet, faire un point d'étape et pour la restitution du travail.

Lors de la restitution des maquettes, un jury composé d'élus-es, de technicien-nes et de professeur-es de l'école d'architecture sélectionnera 2 ou 3 maquettes lauréates, qui seront par la suite réalisées en prototype.

Durant l'été 2021, un-e étudiant-e en Master Design réalisera un stage pour concevoir le prototype des maquettes lauréates. Accompagné de ses professeur-es et de la Ville de Grenoble, l'étudiant réalisera des plans d'exécution (dessins techniques et fichiers 3D). Ce stage sera rythmé par deux temps officiels en présence de la Ville: le lancement de la commande ainsi que la restitution et validation des plans techniques.

Dans ce cadre, deux subventions de 3000€ et 15 000€ ont été accordées à l'ENSAG. In fine, l'objectif de cette démarche est de produire et implanter en 2022 sur l'espace public les prototypes imaginés par les étudiant-es de l'ENSAG, à l'aide d'un marché de réalisation.

Gilles Namur, Adjoint à la Nature en ville, Espaces publics, Biodiversité et Fraîcheur - Mobilités, déclare : « Face aux enjeux climatiques et aux jours de canicule voués à se multiplier, l'accès de tous et toutes à l'eau potable est un enjeu d'aujourd'hui qui deviendra encore plus important demain. Cette commande de borne à eau est l'occasion pour les étudiant-es de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble de s'investir dans un projet concret, visant l'intérêt général. Si les prototypes fonctionnent correctement et tiennent les objectifs fixés, nous visons à terme d'en généraliser l'utilisation dans l'espace public afin de remplacer les anciens modèles, moins adaptés et plus gourmands en eau. »



## ► Grenoble, membre du Réseaux Français des Villes Educatrices

### 44-(25772) PARCOURS EDUCATIF - Adhésion de la ville de Grenoble au Réseau français des Villes Éducatrices et désignation d'un-e représentant-e de la commune.

La Ville de Grenoble adhère au Réseau Français des Villes Educatrices. Créée en 1998, cette association réunit 120 villes françaises de toutes tailles portant des ambitions fortes en matière éducative, pour lesquelles «l'éducation dépasse les murs de l'école pour imprégner toute la ville». Le Réseau permet aux élu-es et aux agent-es des villes adhérentes de partager leur expérience, échanger sur leurs questionnements et construire ensemble des politiques éducatives. Pour adhérer, la Ville de Grenoble verse une cotisation annuelle de 1 150€.

Christine Garnier, Adjointe aux Ecoles, a été désignée pour représenter la Ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de l'association. Elle déclare : « L'adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices reflète l'ambition de la Ville de Grenoble de s'impliquer pour former des citoyen-nes libres, responsables et solidaires. Le Réseau promeut une éducation qui tente de concilier liberté et responsabilité, d'éveiller la conscience de l'interdépendance entre les êtres humains et la nature. Nous souhaitons échanger avec les élu-es et agent-es de communes partageant les mêmes ambitions de réflexion et de pensée critique, de justice sociale et de résilience. »

## ► Ouagadougou et Grenoble renforcent leurs liens !

### 28-(25312) ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de partenariat dans le cadre du Centre international de formation de référence à l'énergie solaire de Ouagadougou (CIFRESO).

Après avoir signé une convention partenariale en 2020 qui avait pour objectif de mettre en place un centre de formation aux métiers de l'électricité et de l'énergie solaire à Ouagadougou, la Ville de Grenoble, le Ministère de l'Éducation Nationale, la Ville de Ouagadougou, la Fondation de France, Scheider Electric, renforcent leur partenariat et signent une nouvelle convention.

La Ville de Ouagadougou et la Ville de Grenoble ont développé des échanges et mené des projets conjointement depuis plus de 20 ans. Les deux collectivités ont signé une convention cadre triennale 2020-2022 dans laquelle elles réaffirment leur volonté de poursuivre leur coopération décentralisée, dans le but de contribuer à un développement économique, social et durable partagé.

Cette nouvelle convention qui suit le même objectif de créer un centre de formation aux métiers de l'électricité et de l'énergie solaire à Ouagadougou, intègre un nouveau partenaire, l'ONG « Energie Sans Frontière ». Cette ONG de solidarité internationale lutte contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau dans le monde. En intégrant ce projet, l'association se chargera de la partie logistique et participera avec ses bénévoles à des chantiers écoles sur le site.

Pour continuer la mise en œuvre du projet CIFRESO, la Ville de Grenoble verse en 2021 à la Ville de Ouagadougou la somme de 15 000 euros qui serviront à l'achat de modules photovoltaïques ainsi que 43 000 euros à l'association Energie Sans Frontière, qui serviront à l'acquisition d'équipements.

L'écoparticipation prélevée sur les tickets horodateurs de la Ville de Grenoble finance toujours ce projet dans le domaine des transitions à hauteur de 13 000 euros par an.

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations et aux Coopérations internationales, déclare : « La création de ce centre de formation de référence en énergie solaire à Ouagadougou (Cifresco) est un outil formidable pour remplir l'objectif que le Burkina Faso s'est fixé en 2015 lors de la Conférence de Paris sur le climat : développer le photovoltaïque afin que 30 % de la consommation électrique nationale soit tirée de l'énergie solaire à l'horizon 2025-2030. Cette nouvelle convention n'en est que le prolongement. Elle va permettre l'achat de matériel didactique du centre de formation. L'intégration de l'ONG « Energie Sans Frontière », va nous permettre de gérer plus facilement l'approvisionnement de ce matériel au vu du volume important qu'il représente ».

## ► la culture se déconfiné à Grenoble !

### 49-(26012). AFFAIRES CULTURELLES : Tarifs exceptionnels de réouverture du musée, du muséum et du musée Stendhal

Voir le [communiqué de presse](#).